Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260707-DEL07072606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 juillet 2026

2026/07/07-06

Objet : **Suppression de poste : agent du service voirie**	Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants	**29** **26** **29**

Par suite d'une convocation en date du 1er juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 juillet 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE GOC LE SAGER Fabienne - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier –LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LALLEMENT Dominique à LE DUC Didier
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
KRAUS Jean-Paul à CARDUNER Didier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

GRANDIL Gwenaëlle

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260707-DEL07072606-DE

Madame BRAESCU ANDRIEU, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération en date du 26 mai 2026, le conseil municipal a approuvé la création d'un emploi permanent d'Agent de maintenance de la voirie – Suppléant au chef d'équipe voirie, relevant de la catégorie C, ouvert du grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'Agent de maîtrise, à compter du 1er juin 2026, afin de permettre la nomination sur ce poste d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Cette création de poste ayant pour effet de remplacer le poste précédemment occupé par l'agent concerné, il convient désormais de procéder à la suppression de l'emploi devenu vacant au sein du service voirie, lequel n'était pas ouvert au grade d'agent de maîtrise.

Afin d'assurer la cohérence du tableau des emplois et de prendre en compte l'évolution de carrière de l'agent, il est proposé de supprimer, à compter du 1er juin 2026, un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux affecté au service voirie.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 16 juin 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **supprime un poste d'adjoint technique ;**
- **modifie le tableau des emplois ;**
- **indique que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juin 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 8 juillet 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

